

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Signalisation

En application des articles 3 LCR, 107 OSR et 252 LR, la communale de Port-Valais soumet à l'enquête publique le plan de signalisation comprenant :

- La modification des places de parc Zone blanche avec disque de stationnement limitée à 2 heures au lieu de Zone blanche illimitée, parcelle no 142 (Chemin du Clous), au lieu-dit "Village du Bouveret d'Amont", plan n° 1, au Bouveret

Le plan de signalisation peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture

Auteur des plans : La requérante

Les observations, remarques ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au greffe communal, où les plans sont déposés et peuvent être consultés.

Port-Valais, le 8 juin 2018

Administration communale